

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULAC-SUR-MER RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE LE LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal de Soulac-sur-Mer s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le lundi 17 décembre 2018 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT, Maire.

PRÉSIDENT : Xavier PINTAT, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard LOMBRAIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG, Thierry DUBOUILH, Chantal LESCORCE, Claude MARTIN, Agnès BERGE, Jean-Michel BERGES, Danielle BERTHOMIER, Jacques BIBES, Hervé BLANC, Lydie DAVID, July DESCROIX, Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ, Marie-Suzanne ODDOS, Catherine THOMPSON,

EXCUSÉS : Ghyslaine CUNY, Vincent RAYNAUD, Christian BAYLE, Éric GEOFFRE, Xavier LA TORRE, ayant donné pouvoir respectivement à Xavier PINTAT, Bernard LOMBRAIL, Evelyne MOULIN, Daniel MILLIET, Marie-Dominique DUBOURG,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Chantal LESCORCE,

-----  
**I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame Chantal LESCORCE est désignée secrétaire de séance.

**II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 12 NOVEMBRE 2018**

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 12 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

**III - DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET INFORMATIONS**

Le Maire donne lecture des décisions prises depuis la séance du 12 novembre 2018, et le Conseil Municipal en prend acte.

**IV - BÂTIMENTS COMMUNAUX, URBANISME ET FONCIER, PLAN DE CIRCULATION**

**A. ACQUISITION DE PARCELLES RUE DU 11 NOVEMBRE**

**1. Acquisition de la parcelle AD 419p**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AD 419p de la S.C.I. A.L.P. représentée par Monsieur Patrick JEAN et Madame Laurence MORA, à titre gratuit, et autorise Bernard LOMBRAIL, Premier Adjoint, à signer l'acte en la forme administrative à intervenir.

**1. Acquisition de la parcelle AD 708**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AD 708 de Monsieur Jean-Christophe BARATTE et Madame Céline RUEDA, à titre gratuit, et autorise Bernard LOMBRAIL, Premier Adjoint, à signer l'acte en la forme administrative à intervenir.

## **B. FIXATION DU PRIX DES LOTS DU LOTISSEMENT LE PIGEONNIER**

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le prix de vente des lots du lotissement le Pigeonnier comme suit : lots n° 9, 10 et 11 à 46,00 € H.T./m<sup>2</sup> et lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8 à 78,00 € H.T./m<sup>2</sup>., et dit que les dispositions des délibérations des 19 décembre 2011, 30 juin 2016 et 10 avril 2017 sont modifiées en conséquence.

## **V - SPORT ET LOISIRS, AÉRODROME**

### **A. AVENANT N°2 À LA CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 12 NOVEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°2 à la convention susvisée d'occupation privative du domaine public portant transfert de ladite convention à la S.A.S. XL R PARACHUTISME, en cours de création, et autorise le Maire à le signer.

## **VI - FINANCES, TAXE DE SÉJOUR**

### **A. DÉCISIONS MODIFICATIVES**

#### **1. Budget Principal : Décision modificative n°4**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°4 du budget principal qui s'équilibre à 50 600,00 € en fonctionnement, et à 5 700,00 € en investissement.

#### **2. Budget Annexe Camping les Oyats : Décision modificative n°2**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget annexe Camping les Oyats qui s'équilibre à 15 711,00 € en fonctionnement.

#### **3. Budget Annexe Camping les Genêts : Décision modificative n°2**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget annexe Camping les Genêts qui s'équilibre à 10 093,00 € en fonctionnement.

#### **4. Budget Annexe de l'Aérodrome : Décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Aérodrome qui s'équilibre à 2 996,00 € en fonctionnement.

*Sortie de Madame Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ*

## **B. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Madame Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ n'ayant pris part ni au débat ni au vote) décide d'attribuer une subvention 2019 à l'Association School'AC (2 500,00 €) et des avances sur les subventions 2019 à l'Association Label Soulac (10 000,00 €), à l'Association Football Club Médoc Côte d'Argent (3 000,00 €) et à l'Association Ecume.doc (1 500,00 €).

*Entrée de Madame Manuela LIEUTEAU-SANCHEZ*

## **C. INDEMNITÉS DU RECEVEUR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer l'indemnité de conseil à Mme Corine HUSSON pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2018 et à M. Gilbert HOGREL, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018.

## **D. PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE DE LA BASILIQUE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer aux frais de chauffage de la Basilique Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres qui s'élèvent à 1 472,50 € pour l'année 2018.

## **E. FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux pour 2019.

## **F. PROJET DE RÉHABILITATION DU FRONT DE MER : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réhabilitation du Front de Mer et sollicite l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine, au titre de l'Aménagement durable des stations, ainsi que de l'État au titre de la D.E.T.R. 2019, et du S.D.E.E.G. au titre de l'Éclairage Public.

## **G. DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)**

### **1. Projet de réhabilitation du Front de Mer**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 relative à la réhabilitation du Front de Mer.

### **2. Projet de réhabilitation du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment du service de l'Eau**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019 relative à la réhabilitation du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment du service de l'Eau.

## **H. AVENANT N°10 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CASINO MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°10 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Casino Municipal ayant pour objet de fixer le prélèvement de l'article 22 à 6.5 % et la contribution au développement touristique et artistique de l'article 23 à 12 000,00 €.

## **I. APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.1612-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de vote du quart des crédits pour les Budgets Principal et de l'Eau et de l'Assainissement, afin de permettre des interventions en cas de besoin avant le vote du budget 2019.

## **VII - RESSOURCES HUMAINES**

### **A. TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **1. Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs consistant à supprimer 7 postes et en créer 3.

#### **2. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité, pour une période de 12 mois.

### **B. APPROBATION DU PLAN DE FORMATION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Plan de Formation des agents de la Ville pour la période 2019/2021.

### **C. APPROBATION DE LA CHARTE SUR L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la charte sur l'organisation du temps de travail et dit que la nouvelle charte sera applicable à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et que la délibération du 21 décembre 2011 est abrogée à cette même date.

### **D. APPROBATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **E. MODIFICATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS (C.E.T.)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau dispositif du Compte Épargne Temps et dit que les délibérations des 16 décembre 2005 et 27 juin 2011 sont abrogées et remplacées par la présente, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **F. PARTICIPATION À LA MUTUELLE SANTÉ**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la participation de la Commune à la Mutuelle Santé fixé à 20,00 € par mois et par agent, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **G. APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PERSONNEL DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

À la suite de la suppression de la notation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les critères d'évaluation du personnel (compétences techniques et professionnelles, résultats professionnels, réalisation des objectifs, qualités relationnelles, capacité d'encadrement ou d'expertise ou fonctions de niveau supérieur) dans le cadre de l'entretien professionnel.

## **VIII- AMÉNAGEMENT URBAIN, VOIRIE, ÉCLAIRAGE PUBLIC, MOBILIER URBAIN, VRD, ENR, EAU ET ASSAINISSEMENT**

### **A. FIXATION DE LA REDEVANCE SPANC 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit pour 2019 les prix de la redevance du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), soit 11,60 € (contrôle diagnostic) et 37,60 € (contrôle conception).

### **B. DÉTERMINATION DE LA SURTAXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour 2019 les tarifs de la surtaxe de l'eau, soit 0,74 € H.T. /m<sup>3</sup>, et de l'assainissement, soit 0,84 € H.T. /m<sup>3</sup>.

### **C. FIXATION DU PRIX DE L'EAU 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de l'Eau pour 2019 ainsi que les tarifs pour frais d'ouverture de branchement, les tarifs des travaux relatifs à l'Eau et l'Assainissement et le tarif du contrôle diagnostic des installations reliées à l'assainissement collectif.

### **D. ÉCLAIRAGE PUBLIC : PROJET DE RÉHABILITATION DU FRONT DE MER – DEMANDE DE SUBVENTION AU S.D.E.E.G.**

Dans le cadre des travaux de restauration du Front de Mer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la consistance de l'opération et sollicite auprès du S.D.E.E.G. les subventions relatives à l'éclairage public.

## **IX - QUESTIONS DIVERSES**

### **A. RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recourir en cas de besoin au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et d'autoriser le Maire à conclure une convention d'adhésion au service proposé et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention.

### **B. AVIS SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le principe des huit dérogations au repos dominical pour les 14, 21, 28 juillet, les 4, 11, 18 août, et les 22 et 29 décembre 2019.

### **C. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ATLANTIQUE : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de statuts communautaires modifiés, transmis par les services communautaires, et autorise le Maire à en informer le Président de la Communauté de Communes Médoc Atlantique.

### **D. APPROBATION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de le C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

### **E. DÉNOMINATION DE VOIE**

Suite à l'extension de la zone artisanale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le nom d'Allée Jean BÉNIER à la voirie nouvellement créée.



La séance est levée à 19 heures 12



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'X. Pintat'.

**Xavier PINTAT**  
Maire de Soulac-sur-Mer  
Sénateur honoraire de la Gironde